



# L'ÉGALITÉ

## De Roubaix - Tourcoing

**ABONNEMENTS**

Trois mois	5 fr.	12 fr.	22 fr.
Six mois	9 fr.	18 fr.	35 fr.
Un an	16 fr.	32 fr.	62 fr.

NORD et Départements limitrophes  
AUTRES DÉPARTEMENTS

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

**ANNONCES**

ON REÇOIT  
LES ANNONCES

A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

### INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

#### UNE ÉLECTION LÉGISLATIVE

Châtelleraut, 13 janvier.

Le congrès des députés de communes de l'arrondissement de Châtelleraut s'est réuni pour désigner le candidat à l'élection législative en remplacement de M. Nivert, démissionnaire.

Le citoyen Victor Dalle, socialiste, a été désigné à l'unanimité des 134 délégués.

A l'issue du Congrès, à la salle du théâtre, Victor Dalle a fait une conférence sur les retraites ouvrières et spécialement des travailleurs de l'Etat.

Le citoyen Chauvin, député, a traité la question agricole et celle de la petite propriété.

Les deux orateurs socialistes ont été très applaudis.

#### GUERRE AUX ESCLAVAGISTES

Londres, 13 janvier.

Une dépêche de Blantyre au Forcington-Office, en date du 6 décembre 1895, annonce que les opérations commencées le 1er décembre contre les Arabes du Nord du lac Nyassa, ont complètement réussi.

Le chef Mlizi, grand marchand d'esclaves, a été pris et exécuté après un combat qui a duré deux jours et demi. Les Arabes ont perdu 210 hommes et ont eu un grand nombre de leurs faits prisonniers. 500 esclaves ont été mis en liberté.

Un coté des Anglais, le lieutenant Herries Smith a été grièvement blessé, 14 cipayes et indigènes ont été tués ou blessés.

#### L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 13 janvier.

La démarche de M. Mathews, avocat d'Arton, près du Banc de la Reine, pour obtenir la juridiction de la Chambre des pairs dans l'affaire Arton, n'a pas abouti.

Le lord chancelier a rendu dans la matinée sa sentence. Il a fait répondre qu'il ne pouvait pas accueillir les demandes de l'avocat d'Arton.

L'extradition se présente donc comme certaine à moins d'incidents imprévus.

Il reste seulement à connaître la décision du Banc de la Reine sur la seule question de falsification de comptes, qui sera jugée prochainement.

#### LES MINISTRES ITALIENS

Rome, 13 janvier.

Les ministres se sont réunis au Quirinal. Cette réunion a été très importante.

Le roi a étudié, avec ses ministres, la situation en Afrique, et il a décidé, après un débat très vif et très passionné, que le général Baratieri recevrait l'ordre de reprendre l'offensive.

Le programme suivant — qui est celui de Crispi — a été adopté :

Obtenir une victoire décisive en Afrique et relever le prestige du drapeau, même s'il fallait pousser la guerre à fond, et traverser le Harrar pour pénétrer dans le Choa.

Après la victoire seulement, on étudiera si, à l'exemple des Anglais, il conviendrait d'abandonner le pays conquis, et de restreindre l'occupation italienne aux anciens confins de l'Erythrée.

#### LES MEURT-DE-FAIM

Londres, 13 janvier.

Une statistique anglaise constate qu'à Londres, dans le courant de 1895, trente-neuf personnes sont mortes de faim.

Un grand nombre de ces décès, par inanition, soit dix sept, se sont produits dans le quartier de Whitechapel.

#### LES SOCIALISTES ALLEMANDS

Londres, 13 janvier.

Les socialistes préparent une grande démonstration pour le 18 janvier pour protester contre les fêtes officielles qui auront lieu ce même jour à l'occasion du 25e anniversaire de la reconstruction de l'Empire d'Allemagne.

#### LA PENSION DE M. ROBIN

Paris, 12 janvier.

Le 31 mai 1895, le Conseil général de la Seine vota l'allocation à l'ancien directeur de l'orphelinat Prévoist, à Cempuis, d'une pension annuelle de 4,000 francs, avec effet rétroactif à partir du 31 août 1894.

Aucune suite n'avait été donnée à cette délibération par le préfet de la Seine.

Au milieu du mois de décembre dernier, les conseillers généraux ont renouvelé ce vote.

Cette fois, ils auront la satisfaction de voir approuver leur délibération. M. Robin touchera sa pension.

Et ce ne sera que justice.

#### UN DUEL

Bruxelles, 13 janvier.

A la suite d'une violente altercation, un duel a lieu entre le citoyen Vandervelde, député socialiste belge, et M. Vrancken, d'Anvers.

Ce dernier a été blessé assez profondément à l'avant-bras droit.

#### LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 13 janvier.

Ce soir, l'Espresso italiano annonce que le général Baratieri a quitté Adigrat et est

### LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

La liberté du travail continue à être un des grands chevaux de bataille contre le socialisme. Dans la presse, à la tribune de la Chambre, dans les commissions, c'est à qui harachera et enfourchera ce dada, qualifié par les économistes bourgeois de « pierre angulaire de la Révolution française », que l'on ne saurait « détruire » sans que « tout le monument s'écroule ».

Au risque d'un pareil écroulement, examinons donc d'un peu près cette liberté, au nom de laquelle en 1893 un département entier, le Pas-de-Calais, était récemment une ville: Carmaux, était mis en état de siège, pendant que, pour la sauver des atteintes des travailleurs, ces derniers, sans distinction de sexe, étaient chargés, sabrés, jetés en prison — ou hors du travail.

#### LES AFFAIRES TURQUES

Vienne, 13 janvier.

On mande de Constantinople, le 12 janvier, que Izzet bey, favori du sultan a reçu le grand cordon de l'Osmânié, orné de brillants, la plus haute distinction.

On parle de la révocation de Mgr Ismirlian, patriarche arménien grégorien.

On dit que le gouvernement des Etats-Unis réclame une indemnité de 50,000 livres pour ses ressortissants de Marasche et 2,000 pour ceux de Karpont.

Hadji-Bachid bey, conseiller d'Etat, est nommé adjoint au gouverneur général d'Alep avec le titre de pacha.

La Crée n'est pas encore pacifiée; cinq nouveaux bataillons sont partis cette semaine.

L'exarque bulgare est arrivé à Constantinople pour des négociations importantes.

Le comité de Macédoine à Sofia travaille à obtenir par des moyens pacifiques, les réformes qu'il souhaite.

#### VIANDE DE CHAMEAU

Paris, 13 janvier.

Il résulte d'un rapport officiel de l'inspection sanitaire algérienne, que des bouchers morabites viennent de traiter avec deux maisons de produits alimentaires de Paris, pour une fourniture importante de viande de chameau qui sera déditée dans la capitale au moment du carnaval.

D'après ce rapport, la viande attendue ressemblerait beaucoup à celle du bœuf; mais elle est plus courte et moins serrée. Elle est aussi tendre que la chair de veau crutivée.

Les Arabes se délectent surtout de la « bosse » morceau friand, d'une cuisson un peu longue toutefois.

(Voir en Dernière Heure.)

### BULLETIN DU JOUR

#### La rentrée des Chambres. — M. Henri Brisson, seul candidat.

Les travaux parlementaires. — L'élection du Président du Sénat.

C'est aujourd'hui — second mardi de janvier — que s'ouvrira la session ordinaire du Parlement pour 1896.

Nous avons déjà publié l'ordre du jour de la séance de rentrée des deux Chambres.

Le doyen d'âge qui présidera au Palais-Bourbon jusqu'à la nomination du président définitif sera, comme les années précédentes, M. Pierre Blanc, député de la Savoie, qui est âgé de 90 ans. Il sera assisté des plus jeunes députés qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Assistés après le discours du doyen d'âge la chambre procédera à l'élection de son président.

Les modérés de gauche et de droite ne présentent pas de candidat M. Henri Brisson n'aura pas de concurrent.

Il y aura bataille pour les vice-présidents, la gauche radicale ayant décidé de soutenir M. Sarrrien contre l'un des quatre opportunistes qui vice-président naturel.

Les trois questeurs — MM. Royer, Bizarelli et Guillemet, continueront vraisemblablement à se chauffer au frais de l'Etat. Quant aux secrétaires qu'on se présente pas de eux — sans doute remplacés l'un par un membre du groupe socialiste et l'autre par un membre du groupe radical. Les six autres seront réélus.

Ces diverses élections occuperont les premières séances de la Chambre, de telle sorte que les travaux parlementaires ne commenceront guère que lundi prochain.

La Chambre sera d'abord appelée à fixer l'ordre dans lequel seront discutés les divers projets et propositions dont les rapports ont été distribués. Mais d'abord viendra l'interpellation de M. Hubbard sur la fuite de M. Vitrac-Desroziers, impliqué, on le sait, dans les poursuites auxquelles a donné lieu la publication de la fautive liste des 104.

Les interpellations du citoyen Vaillant sur les mesures à prendre contre le chômage et des citoyens Millard et Jaurès sur les affaires de Carmaux pourraient être discutées ensuite.

La situation politique semble donc, au point de vue parlementaire, assez satisfaisante pour le ministère Bourgeois.

C'est au Sénat que se trouvera reporté pour les politiques, l'interpellation de M. Challemel-Lacour, président sortant.

M. Challemel-Lacour, président sortant se représente pas. Aussi les compétitions sont vives. A l'heure actuelle, quatre candidatures sont posées celles de MM. Magnin, Loubet, Constant et Peytral.

Sera-ce Loubet, sera-ce Constant qui dirigera pendant l'année 1896, les débats passionnés (?) des vieux boeufs du Luxembourg?

Celui-ci ou celui-là, dit-on.

Au fond, ça nous est parfaitement égal. Que ce soit Constant ou Loubet qui s'assoie dans le fauteuil de Challemel-Lacour, la société n'en continuera pas moins son évolution vers l'idéal socialiste.

« Scratinez » donc à votre aise, Messieurs, le peuple sait attention qu'il faut prêter à ces jeux de boules parlementaires — soit dit sans allusion blessante pour les « cailloux » des honorables PÈRES CONSTITUANTS.

Gustave ROBERT.

### LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Les apôtres de cette divine liberté semblent croire que dans la société qu'ils défendent contre nous, le prolétaire choisit son métier; que selon ses aptitudes ou ses goûts, il applique son activité à telle branche ou partie de la production? On serait maçon, mineur, mécanicien, verrier par préférence ou par option? Pourquoi pas ministre!

Ce qui est vrai, c'est que l'homme qui ne vit — et ne peut vivre — que de la vente au jour le jour de sa force-travail — musculaire ou intellectuelle — est condamné à la vente sous la forme et dans les conditions exigées par le capital en quête de plus-value.

Ajusteur, il lui faut travailler comme manoeuvre, parce qu'on n'a pas besoin d'ajusteurs et qu'il a, lui, besoin de manger. Peintre, il lui faut « servir les couleurs » parce que « la peinture ne va pas » et que la maisonnée à faire. Polytechnicien — j'en connais — il lui faut monter sur la locomotive comme chauffeur-mécanicien, parce que le pain — c'est-à-dire son existence et celle des siens est à ce prix.

Telle est la loi de la production capitaliste, qui consomme le prolétaire de la main et du cerveau sous les espèces qui lui conviennent, sans plus se préoccuper des volontés que la « situation de famille de ceux qu'elle embauche — et qu'elle n'embauche que dans la mesure où ils doivent les rapporter.

Si elle ne garantit pas, si elle ne peut garantir le travail à tous ceux et à toutes celles dont il est l'unique ressource, comment leur garantir-elle le genre ou la qualité de travail qui peut leur agréer?

Non, la liberté du travail — pour être dans la Déclaration des Droits et sur les lèvres et sous la plume de nos bourgeois et de leurs gens — n'existe pas, ne saurait exister dans une société basée sur l'appropriation (soit la confiscation) par quelques-uns des éléments non humains, sans lesquels il ne peut y avoir de travail possible.

Cette liberté peut avoir toutes les vertes, civilisatrices, moralisatrices et autres, mais, comme la jument de Roland, elle a un petit, tout petit défaut qui suffit à les annuler toutes: c'est d'être morte, tuée par le salariat, comme elle l'était précédemment par le servage et par l'esclavage.

Pour que le droit de travailler devienne une réalité vivante, il faut, de toute nécessité, qu'il se double pour tous des moyens de travailler, forces naturelles ou sociales de production, qui sont à l'heure présente le monopole ou le privilège d'un petit nombre et dont il s'agit de faire le patrimoine de tous.

Ce qui revient à dire que ce droit, comme tous les autres, naîtra avec le socialisme — auquel on l'oppose stupidement aujourd'hui — et qu'il ne peut naître qu'avec lui et par lui.

Les travailleurs, tous les travailleurs seront et ne pourront être libres que lorsqu'ils seront collectivement les maîtres des instruments et de la matière du travail.

Jules GUESDE.

#### LES SCANDALES DU JOUR

##### LES MINES D'OR LEBAUDY

Sous le titre LE CARNET DU DIABLE, Rochefort, dans l'Intransigeant, flagelle, avec son habituel et merveilleux talent, les rastes qui se sont goulument jetés sur les « Mines d'Or Lebaudy » avec l'espoir d'y faire une fortune facile.

Voici, en extenso, l'article du maître pamphlétaire :

De Ciry à Cestil de Labruyère! Mais tout l'honneur de France va y passer. On se verra obligé de peindre des écussons sur les portes des cellules de Mazas, et la fleur du faubourg Saint-Germain en sera réduite, pour ses fins d'écuyer, à se réunir dans le greffe de la prison.

Il est vrai que « de » Cestil est un agent de la police secrète et que « de » Labruyère est le fils d'un ancien commissaire de police au nom harmonieux de « Poidebard ». Mais ça ne fait rien: Mme Séverine appuyait si triomphalement son bras sur celui de ce gentilhomme que douter de sa noblesse est de les outrages tous deux.

Les grands coupables dans cette nouvelle déconfiture, sont encore le public, d'abord, qui coupait bêtement dans le carnet — le carnet du diable — et, en second lieu, le journalisme, qui regardait, taillant dans les cercles des banquets de trois mille francs, coté échappé de commissaires qui ne gagnait pas un sou et que beaucoup d'entre nous appelaient: « mon cher confrère », bien qu'il fut hors d'état d'écrire une ligne, fût-ce dans le Phare de Bretagne-les-Artichauts.

Ma seule littérature consistait en ceci: quand Mme Séverine attaquait un journaliste, lequel ne pouvait naturellement pas lui envoyer des témoins M. Poidebard de Labruyère sortait tout à coup d'une armoire, comme dans *Boudouche*, et exhibait un traité en vertu duquel il était déclaré collaborateur de la signature de l'article.

### LES CANTINES SCOLAIRES

#### Les Cantines scolaires

(Quatrième article)

##### La Solution. — L'intervention communale. — Les objections. — Undiscours de Jules Guesde.

Le remède ?

Quand l'Etat ou la commune reconnaissent qu'un intérêt supérieur, un intérêt social exige leur concours, n'interviennent-ils pas ? Quand l'Etat constate qu'il est nécessaire à la sécurité générale, au bonheur public de protéger l'enfance vis-à-vis de l'autorité paternelle, despotique, néfaste, inintelligente, ou contre la rapacité de parents dénutrés, ou encore contre l'ignorance ou l'arbitraire de toutes espèces d'exploiteurs: forains ou patrons, alors que fait-il ? Il réglemente, il protège, il organise; il modifie le code civil, il établit la prohibition du travail au-dessous de tel âge et dans tels milieux; il constitue l'enseignement primaire gratuit, obligatoire; il met à la portée de tous la nourriture intellectuelle; il exerce la puissance paternelle aux parents indigènes; il place sous sa tutelle les faibles, les orphelins, les mineurs.

Le pouvoir public intervient encore dans d'autres domaines quand l'ordre social lui paraît menacé ou peut être mieux entendu: c'est ainsi que nous l'avons vu successivement se faire agent des transports, agent des communications, distributeur de l'eau et du gaz, agent de la salubrité, croquemort, etc., toujours au nom de l'intérêt collectif.

Les cas d'intervention de la commune ou de l'Etat sont multiples.

Signalons-en, un tout particulier. Le gouvernement belge préleva, par arrêté du 4 octobre 1845, sur le crédit affecté à l'instruction primaire, une somme de 15,000 fr. pour être employée en distribution d'aliments et autres secours aux enfants pauvres des écoles primaires communales et des écoles gardiennes; en 1847, la somme fut portée à 30,000 francs.

L'insuffisance de ces subsides fut reconnue dès le début, et un appel fut adressé par le ministre Rogier aux communes et aux administrations charitables dans les termes suivants :

« Il y a lieu de généraliser l'usage existant dans quelques communes, de distribuer des aliments aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles; on crée ainsi, pour les parents, un puissant intérêt à envoyer leurs enfants à l'école, au lieu d'exploiter leur mendicité; on voit s'accroître ainsi considérablement le nombre des élèves; ce système aurait encore pour résultat immédiat d'exercer une influence favorable sur la condition physique des enfants qui s'amélioreraient en même temps que l'instruction développerait leur intelligence.

Le devoir social est d'intervenir dans l'entretien des enfants.

Le Code, œuvre directrice de la bourgeoisie, ne dit il pas que l'éducation obligatoire des parents est de nourrir et d'élever leurs enfants, et la seconde de les instruire.

Les autorités en droit naturel proclament depuis plus d'un demi siècle ce double devoir pour les parents, et ils reconnaissent cependant, le droit pour les enfants d'exiger l'entretien et l'éducation. Malheureusement ces prescriptions légales sont restées lettre morte, parce que la société n'a pas assuré à chacun les moyens de vivre par le travail.

Où, le vade-mecum de la société du XIXe siècle, le code civil prescrit que pères et mères doivent nourrir et élever leurs enfants. Et que voyons-nous ? L'Etat qui est l'émanation de la société, de la famille, ne fait rien, même quand les parents sont dans l'impossibilité absolue de pourvoir aux premiers besoins de leur progéniture. Il n'accomplit pas son devoir; il ne remplit pas sa mission sociale.

La société doit intervenir non seulement au nom de l'intérêt de l'enfant, mais parce que l'intérêt social est en jeu; elle doit intervenir, par l'intermédiaire des pouvoirs publics, pour empêcher que le droit à l'existence ne soit contesté à l'un de ses membres.

L'intérêt social exige que l'avenir de la société soit protégé, assuré dans les générations naissantes.

M. Anspach parlant en 1877, de la nécessité de procurer des vêtements décents aux enfants pauvres, déclarait que c'était là plus souvent qu'on pourrait le croire, un obstacle à l'enseignement primaire, et par conséquent, au relèvement moral et à l'amélioration de classes laborieuses.

« Il faut mettre, ajoutait-il, l'enseignement à la portée de tous. Il faut lever les barrières ou briser les obstacles qui empêchent d'atteindre à cette source de moralité et de bien-être.

Ces barrières, ces obstacles, c'est la pauvreté.

L'Etat s'est donné pour tâche d'instruire et moraliser, et par une inconscience inconcevable, il a laissé la satisfaction des besoins physiques, impérieux des enfants à l'arbitraire de la souveraine loi de l'aisance-faire.

Il considère le service de l'alimentation de l'esprit comme un service public. Pourquoi celui de l'entretien corporel de la santé des enfants ne serait-il pas aussi mis sur le même pied ? Il est indispensable et primordial que l'enfant reçoive une nourriture saine et fortifiante pour digérer, avantageusement le pain de l'intelligence.

Objections

« L'établissement de ce service public.

### LA TERREUR DES MARGUILLERS

#### LA TERREUR DES MARGUILLERS

La sage mesure qui consiste à assumer les comptes des fabriciens aux régies générales de la comptabilité publique jette le clergé dans un véritable désarroi.

Il faut, en vérité, que ces comptes soient bien embrouillés et bien louches pour que ceux qui en ont la gestion éprouvent une telle crainte à la seule idée que des inspecteurs pourraient mettre le nez dans leurs livres.

M. de Cabrières, lui-même, nous apprend, en gémissant qu'il se produit, dans le monde des fabriciens, un véritable mouvement de terreur et de désertion.

Raison de plus pour appliquer rapidement la loi. Quand des comptables tremblent et désertent, c'est le signe indubitable que leur caisse est en bien mauvais état.

#### NOUVELLES A LA MAIN

L'Accusé. — Oui, mon juge, c'est vrai, je suis coupable, mais que voulez-vous? Quand la faim chasse le loup du bois il se jette sur sa proie etc.

L'A vocat Général, l'interrompant d'un air sévère. — Non! Il se repent et devient honnête homme ! (Textuel!)

### VICTOIRE SOCIALISTE

#### VICTOIRE SOCIALISTE

On a lu dans nos dépêches d'hier, les résultats de l'élection législative qui a eu lieu à Perpignan.

Plus étonnant que tout commentaire, les chiffres et le résultat sont là qui témoignent de la victoire remportée sur le nom de notre camarade Bourrat.

En dépit de toutes les manoeuvres, le socialisme triomphe une nouvelle fois; et de nos députés radicaux, il n'y a plus que le remplaçant d'un député radical.

Comme leurs frères du Nord, les travailleurs des Pyrénées-Orientales affirment avec éclat leur énergique volonté de faire aboutir leurs revendications et triompher l'idée socialiste.

Encore une fois: bravo! et plus que jamais: Vive la République sociale!

#### HENRI ROCHEFORT.